





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-283**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134757-DE-1-1 |
| Date de signature : 13/06/2018 |
| Date de réception : mercredi 13 juin 2018 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : ATTRIBUTION DE DEUX MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS
INTERNATIONAUX**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : ATTRIBUTION DE DEUX MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La mondialisation et l'interdépendance économique croissante dans laquelle s'inscrivent les actions des différents acteurs socio-économiques supposent une réponse claire au service du développement du territoire.

De même que les États, les collectivités territoriales doivent inscrire leurs actions dans ce contexte qui conditionne de plus en plus de secteurs d'action publique tels que le développement économique, la culture, l'éducation, le sport, l'aménagement urbain, le développement touristique, l'environnement.

Aix-en-Provence, consciente de la part internationale de son ADN, a investi depuis de nombreuses années cette politique publique construite dans une démarche de rayonnement et de réciprocité, au bénéfice des acteurs du territoire et donc de son développement.

La stratégie internationale votée pour 2016-2020 définit deux axes moteurs de l'action :

- 1-L'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,
- 2-L'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux de se projeter à l'international dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération

économique, touristique et culturelle au service des populations. Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien nos différents projets.

Aussi, je vous propose d'attribuer un mandat spécial aux élus qui représenteront la Ville d'Aix-en-Provence lors des prochains déplacements.

Baalbeck – Liban

Le Conseil Municipal vient d'acter la mise en œuvre du projet « Aix-Baalbeck : le sport, outil de développement local et de lutte contre la radicalisation des jeunes ».

Ce projet prévoit l'appui à la Ville de Baalbeck, liée à Aix-en-Provence par un accord de coopération décentralisée depuis 2003, pour définir une politique sportive municipale et notamment la gestion du centre sportif de Baalbeck.

Dans ce cadre, une première mission de diagnostic est prévue à Baalbeck à la fin du mois de juin 2018.

Kumamoto - Japon

Du 7 au 11 octobre 2018, la Ville de Kumamoto, liée à Aix-en-Provence par un accord de partenariat depuis 2013, organise les sixièmes rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise, sur le thème « l'attractivité territoriale : un vecteur de développement pour une société durable ». Visites d'études, atelier, temps protocolaires vont permettre à une cinquantaine de collectivités françaises et japonaises de capitaliser sur leur partenariat et d'échanger sur leurs bonnes pratiques.

La présence d'Aix-en-Provence, aux côtés de son partenaire Kumamoto sur ce temps fort de la relation bilatérale franco-japonaise, est d'autant plus nécessaire dans l'optique de la candidature d'Aix-en-Provence à l'organisation des septièmes Rencontres en 2020.

De plus, le Conseil Municipal vient d'acter la mise en œuvre du projet « Aix-Kumamoto : les relations internationales au service de l'attractivité des territoires ». Une mission de promotion du territoire aixois et d'échanges d'expériences dans les domaines économiques, touristiques, culturels, gastronomiques suivra donc la participation aux Rencontres.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence à Baalbeck, du 23 au 29 juin 2018.
- **APPROUVER** le mandat spécial donné à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence à Kumamoto, du 6 au 14 octobre 2018.

DL.2018-283 - ATTRIBUTION DE DEUX MANDATS SPÉCIAUX POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 42 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 52 |
| Pour | : 52 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»